

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1974 - page 6263

971 - Guadeloupe

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

LES PLONGEURS DE SAINT-BARTHELEMY.

Objet : promouvoir et protéger les intérêts économiques de la plongée ; oeuvrer pour développer et favoriser, par tous moyens appropriés sur les plans sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance et la protection du monde subaquatique, ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes, notamment la pêche sous-marine, la plongée en scaphandre, l'apnée et la nage avec accessoires ; contribuer au respect des lois et règlements ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore et des richesses sous-marines, notamment en tenant ses adhérents informés des dispositions édictées à cette fin.

Siège social : Saint-Jean, 23, résidence Jean Bart, 97133 Saint-Barthélemy.

Date de la déclaration : 18 novembre 2014.